

**COMPTE RENDU**  
**DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU VENDREDI 28 FEVRIER 2014**

La lettre de convocation suivante a été adressée à Mmes et MM. les Conseillers le 22 février 2014. Mmes et MM. les Conseillers sont invités à se rendre à la séance ordinaire du Conseil Municipal qui aura lieu le Vendredi 28 Février 2014 à 19h00.

**ORDRE DU JOUR : APPROBATION DU PV DU 31 JANVIER 2014**

**QUESTIONS FINANCIERES**  
**QUESTIONS SCOLAIRES**  
**URBANISME & ASSAINISSEMENT - ENVIRONNEMENT**  
**PERSONNEL**  
**TRAVAUX – VOIRIE – BATIMENTS COMMUNAUX**  
**INTERCOMMUNALITE**  
**ASSOCIATIONS**  
**QUESTIONS DIVERSES**  
**INFORMATIONS DIVERSES**  
**PROCHAINE REUNION**

**PRESENTS** : MM. BARREAUD, GAUD, MMES VRILAUD, GUIBERTEAU, MM MOREAU, TAUNAY, MMES BODIN, GUILLOT, NEVEUR, M. de GRAILLY

**ABSENTS EXCUSES** : M. BOURRIER (pouvoir à M. BARREAUD)

**ABSENTS** : Mme LUCAZEAU et M. DAVID

**SECRETAIRE DE SEANCE** : M. GAUD

---

**I. APPROBATION DU PV DU 31 JANVIER 2014**

Aucune remarque. La délibération concernant l'attribution des subventions pour l'année 2014 sera jointe à ce procès-verbal.

**II. QUESTIONS FINANCIERES**

1) **Report du vote du budget** : date limite le 30 avril 2014.

2) **Adhésion à l'Association des Maires** : cotisation de 342,41 euros.

3) **Devis pour changement de poste informatique** :

A partir du 8 avril Windows 8 remplace XP.

- Poste gestion : 1250 €

- Mise en réseau Poste des adjoints : 66 €

- Poste gestion médiathèque : 733 €

Coût total : 2 049 €

4) **Visite de contrôle pour le classement du gîte en "Meublé tourisme"** : 172 €

5) **Frais, droits, émoluments de l'acte d'achat de la peupleraie de Monsieur Dornat** : 778,22 €

6) **Dépenses d'investissements**

(Inscription de la délibération du 31.01.2014)

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à régler certaines dépenses d'investissement dans l'attente du vote du budget primitif 2014.

ARTICLE	OBJET DE LA DÉPENSE	MONTANT TTC
2313 (op.81)	Remplacement convecteurs Salle des Fêtes	2 860,83 €

## 7) Indemnités de gardiennage :

(Inscription de la délibération du 31.01.2014)

Elles sont augmentées de 1% à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014 et réparties de la manière suivante :

- Salle polyvalente : 336 €
- Port de plaisance : 336 €
- Salles des fêtes et contrôle des 2 salles : Le gardiennage et le contrôle sont assurés bénévolement par M. SIMONNET Michel, Garde-Champêtre.

## 8) Subventions 2014 :

(Inscription de la délibération du 31.01.2014)

Le Conseil décide de fixer le montant global à 8000 € et de le répartir comme suit :

<b>ASSOCIATIONS</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>
<b>ASSOCIATIONS LOCALES</b>	<b>6089</b>	<b>6153</b>
Les Robins du Coin (Tir à l'Arc)	306	309
Trial Club	100	101
ACPG	110	111
3 <sup>ème</sup> Age « L'Automne »	500	505
APPE Basket	1640	1658
Parents d'Elèves	359	363
Chasse	877	886
Les Fêtes Port d'Envalloises	0	
Fous Cavés	551	557
Les Lapidiales	367	371
Pêche	300	303
Saint-Fiacre	367	371
Association Tennis	306	309
Foyer Rural « Echappée Belle »	306	309
<b>ASSOCIATIONS A BUT HUMANITAIRE</b>	<b>260</b>	<b>420</b>
Ligue contre le cancer	100	100
Banque Alimentaire	80	80
Secours Catholique	80	80
SOLCANPO		80
PERENNIS		80
<b>ASSOCIATIONS HORS COMMUNE</b>	<b>1049</b>	<b>1129</b>
(80 € par élève mineur pour les écoles de musique et de danse)		
ADMR (Aide à Domicile en Milieu Rural)	250	250
ADMS (Ecole de musique St Hilaire) 3 élèves	160	240
ARIDEM (Ecole de musique St Savinien) 1 élèves	160	80
Conservatoire de Saintes – 5 élèves	320	400
Association Tourisme & Pêche	159	159
<b>PARTICIPATIONS</b>	<b>217</b>	<b>228</b>
BIBLIOBUS 0.10 € / habitant (1146h)	103	114
CAUE (Conseil d'Architecture Urba. Env.) 0.10 € / habitant	114	114
<b>DIVERS</b>	<b>385</b>	<b>70</b>
<b>TOTAL</b>	<b>8000</b>	<b>8000</b>

Observation concernant la subvention versée à l'APPE Basket :

En complément à la délibération du 29 janvier 2010, le Conseil Municipal approuve le versement d'une subvention de 1 404 € à l'APPE Basket au titre de 2010.

Ce chiffre tient compte de la déduction pour l'achat d'un tableau marqueur et d'un panneau par la commune.

Cette déduction est calculée de la façon suivante :

a) achat le 30 novembre 2007 d'un tableau marqueur d'un montant de 1 760 € HT (récupération sur 5 ans de 2008 à 2012 suivant le tableau ci-après).

b) achat le 26 janvier 2010 d'un panneau réglable d'un montant de 908 € HT (récupération sur 5 ans de 2011 à 2015 suivant le tableau ci-après).

ANNEE	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Subvention accordée	1 683	1 717	1 751	1 786	1 822	1 822	1 822	1 840	
Récupération 1 <sup>er</sup> achat	0	307	307	382	382	382			
Récupération 2 <sup>ème</sup> achat	0	0	0	0	182	182	182	182	182
Montant à verser	1 683	1 410	1 444	1 404	1 258	1 258	1 640	1 658	

**9) Don de concession :**

(Inscription de la délibération du 31.01.2014)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le don de Mme Paulette PINAUD, concernant la concession VIII-B-15 dans le cimetière.

**III. QUESTIONS SCOLAIRES**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de l'état d'avancement de cette réforme applicable à la rentrée prochaine. Il fait part des travaux du Comité de Pilotage créé à cet effet, au niveau du R.P.I (Regroupement Pédagogique Intercommunal) qui a mis au point l'organisation des groupes à constituer pour les temps d'activités périscolaires ainsi que le personnel qui sera affecté à l'encadrement.

Le Maire informe le Conseil Municipal des propositions qu'il a faites au niveau de la Communauté de Communes :

- Liberté pour les communes d'organiser leurs temps périscolaires, seules ou en partenariat avec la Communauté de Communes.
- Organisation d'un projet éducatif à l'échelle de la Communauté de Communes.
- Mise en place d'un Centre communautaire multi-accueil répondant aux normes imposées par la « Direction départementale de la Cohésion sociale » pouvant obtenir le concours de la CAF (Caisse d'Allocations Familiales).
- Aide apportée aux communes par les animateurs communautaires à la formation du personnel communal affecté aux temps d'activités périscolaires et à leur préparation.
- Prise en charge du coût de la formation des personnels désirant obtenir un diplôme qualifiant exigé pour l'encadrement des activités périscolaires agréées.

**IV. URBANISME - ASSAINISSEMENT - ENVIRONNEMENT**

**1) La Charente**

Le Conseil Général a mis en place un réseau de surveillance des eaux de baignade avec des prélèvements réguliers de juin à septembre en multipliant les points de prélèvement selon les zones.

La conclusion sanitaire pour la Charente, de l'été 2013 est « moyen selon les normes ».

## **2) Sécurisation du cantonnement de pêche à la demande d'un membre de la « Société de Pêche »**

### **3) Biodiversité :**

Compte rendu par Jeannick Guillot de la réunion du 3 février 2014 pour la protection du « Rôle des Genêts » en présence des représentants de la L.P.O., Natura 2000 et des agriculteurs concernés.

« La préservation du rôle des genêts (sur liste rouge des espèces menacées) ainsi que de la faune-flore spécifique des zones humides fait l'objet d'un nouveau programme (Life+) sur 2011-2015, subventionné en partie par des fonds européens.

Chute très importante des effectifs des râles des genêts en Moyenne Vallée de la Charente (crues tardives et pâturages trop précoces ont un effet négatif sur les pontes), mais des progrès notables en Basse Vallée Angevine avec une dynamique de faire valoir agricole entre agriculteurs-éleveurs et LPO angevine, via une marque de viande, l'utilisation de barres d'effarouchement, la mise en place de bandes de refuges et de radiopistage. »

## **V. PERSONNEL**

### **1) Suppression d'un poste d'Attaché Territorial et création d'un poste d'Adjoint Administratif de 2<sup>ème</sup> classe :** (Inscription de la délibération du 31.01.2014)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que, compte tenu des effectifs actuels du secrétariat, il n'est pas nécessaire de maintenir le poste d'Attaché Territorial. En conséquence, il est souhaitable de modifier le tableau des effectifs en supprimant le poste d'Attaché au départ en retraite du secrétaire de mairie. Compte tenu de ce départ à la retraite, il serait souhaitable de procéder à la création d'un emploi d'Adjoint Administratif de 2<sup>ème</sup> classe à 35 heures.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- La suppression à compter du 1<sup>er</sup> mars 2014 du poste d'Attaché Territorial,
- De créer à compter du 1<sup>er</sup> mars 2014 un poste d'Adjoint Administratif de 2<sup>ème</sup> classe de 35 heures hebdomadaires,
- De compléter le tableau des effectifs des fonctionnaires territoriaux de la collectivité,
- Charge Monsieur le Maire d'inscrire au budget les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent ainsi nommé ainsi que les charges sociales s'y rapportant.

### **2) Situation de l'Agent d'Accueil, contractuel :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de demander la prolongation de son contrat jusqu'au 30 avril 2014, auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale en portant son temps de travail à vingt heures hebdomadaires, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2014.

### **3) Création d'un poste d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe :**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que considérant le départ à la retraite du Directeur Général des Services et la modification du temps de travail et des tâches de l'Agent d'Accueil à compter du 1<sup>er</sup> mars, il serait souhaitable de procéder à la création d'un emploi d'Adjoint Administratif de 2<sup>ème</sup> classe d'une durée hebdomadaire de vingt heures, en application des lois et règlements de la fonction publique territoriale régissant le statut particulier du présent emploi.

- Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
- Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 complétée et modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
- Vu le décret n°87-1107 du 30 décembre 1987 modifié portant organisation des carrières des fonctionnaires territoriaux de catégorie C,
- Vu le décret n°87-1108 du 30 décembre 1987 modifié fixant les différentes échelles de rémunération pour la catégorie C des fonctionnaires territoriaux,
- Vu le décret n°2006-1690 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'accéder à la proposition de Monsieur le Maire,
- de créer à compter du 1<sup>er</sup> mai 2014 un poste d'Adjoint Administratif de 2<sup>ème</sup> classe en temps non complet à raison de 20 heures hebdomadaires,
- l'échelonnement indiciaire, la durée de carrière et les conditions de recrutement de l'emploi ainsi créé sont fixés conformément au statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,
- de compléter en ce sens, le tableau des effectifs des fonctionnaires territoriaux de la collectivité,
- les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent ainsi nommé et les charges sociales s'y rapportant, seront inscrits au budget de la commune,

#### **4) Période estivale : augmentation des heures de M. RAVAUD :**

Pour la période estivale et afin de faire face au surcroît de travail à cette saison, l'horaire de travail de Monsieur Jean-Pierre RAVAUD sera porté de 20 à 32 heures hebdomadaires du 1<sup>er</sup> Mai au 31 Juillet 2014.

#### **5) Congés et formations :**

Il est rappelé que les congés doivent impérativement être pris avant le 31 décembre de l'année en cours. Une note de service sera affichée et transmise à chaque agent à ce sujet.

Il est également rappelé que les jours de formation doivent correspondre à un besoin pour la commune

#### **6) Régime Indemnitaire :**

Vu le décret n° 2001-623 du 12 juillet 2001 relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2002-60 du 14 janvier 2002 relatif aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires,

Considérant que, conformément au décret n° 2002-60 susvisé, la compensation des heures supplémentaires peut être réalisée, en tout ou partie, sous la forme d'un repos compensateur et qu'à défaut de compensation sous la forme d'un repos compensateur, les heures supplémentaires accomplies sont indemnisées,

Considérant que Monsieur le Maire souhaite, à titre subsidiaire, quand l'intérêt du service l'exige, pouvoir compenser les travaux supplémentaires moyennant une indemnité dès lors que ces travaux ont été réalisés à sa demande, dans la limite de 25 heures supplémentaires par mois et par agent,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide

- d'instaurer les indemnités horaires pour travaux supplémentaires (IHTS) du décret du 14 janvier 2002 susvisé pour les fonctionnaires stagiaires et titulaires ainsi que les agents non titulaires de droit public relevant des cadres d'emplois fixés dans le tableau ci-dessous et ce, à compter du 1<sup>er</sup> février 2014.

FILIERE	CADRE D'EMPLOIS
Administrative	- Adjoint administratif - Rédacteur
Technique	- Adjoint technique - Agent de maîtrise - Technicien

#### **7) Chèques cadeaux :**

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983, et notamment son article 9,

Le Conseil Municipal décide après délibération,

- d'attribuer des chèques cadeaux au personnel de la commune dans un but social et non comme une rémunération de prestations fournies et ce pour un montant global de 740 € pour l'année 2013.
- d'annuler et de remplacer par la présente, la délibération du 25 octobre 2013.

## **VI. TRAVAUX - VOIRIE - BATIMENTS COMMUNAUX**

### **1) Point sur les travaux réalisés, en cours et à prévoir :**

#### **a) Travaux réalisés :**

- Débitage d'un arbre tombé au gîte
- Sécurisation virage route de Saintes
- Couverture de l'ancien atelier
- Taille des rosiers
- Crépis du columbarium
- Reprise de concession au cimetière

#### **b) Travaux à réaliser :**

- Sanitaires accessibles aux handicapés à installer dans le bâtiment de l'ancien atelier (travaux sur plusieurs semaines)
- Lampadaire rue de la Prévôté
- Creusement de fosses et plantation aux rétrécissements de la voie à Saint James en remplacement des bacs et à la Pesée, enlèvement des bacs en bois trop vétustes côté Taillebourg
- Pose de bancs à la Haute Pommeraie et Basse Pommeraie
- Table de ping-pong à confectionner et à installer Place de Grailly
- Enrobé à froid à épandre sur la chaussée
- Désherbage, tonte, fauchage à commencer dès maintenant

Le curage de la cale et du fossé au Pré Valade est prévu après l'été.

Les brigades vertes seront sollicitées pour l'entretien des hameaux, à partir d'avril.

Saint Fiacre sera sollicité pour le nettoyage du Pré Valade dès que l'eau aura quitté les terres.

### **2) Compte rendu de la réunion du 6 février avec la Direction des Infrastructures du Conseil Général :**

Réalisation d'un cheminement piétonnier, échange de terrains pour le dépôt de matériaux, trottoir devant la boulangerie de Saint James. Contact et courrier pour la réfection de la Chaussée Romaine.

### **3) Compte-rendu d'une journée de présentation de matériel d'entretien (Le Petit Chadignac)**

Bernard MOREAU en a rendu compte.

### **4) Devis de l'entreprise Kolchak pour le changement du panneau « Mairie » sur la porte d'entrée :** en attente de décision.

## **VII. INTERCOMMUNALITE**

### **1) Syndicat informatique :**

Débat d'orientation budgétaire du jeudi 20 février. La préparation du budget et les projets de 2014 étaient à l'ordre du jour.

### **2) Saintonge romane :**

Compte rendu de la réunion du 20 février « Commission Culture et Sport » : deux dossiers concernant notre commune ont été étudiés, Les Fous Cavés et les Visiteurs de Panloy et ont obtenu une subvention.

## **VIII. ASSOCIATIONS**

Mme GUIBERTEAU en a rendu compte.

### **1) Manifestations passées**

Zumba party	08-févr	Echappée Belle	Salle des Fêtes	19h-21h	37 participants, bonne ambiance. A renouveler
Assemblée Générale Extraordinaire	09-févr	Lapidiales	Salle des Fêtes	10h30	Il a été décidé : - de créer un fond de dotation " le Club Lapidiales" et d'en désigner les Administrateurs. - de fixer le montant des honoraires du délégué et l'autoriser à facturer au réel ses apports mis à disposition de l'association. - d'autoriser une modification des statuts pour en simplifier le sens.
Assemblée Générale	15-févr	l'Automne	Salle des Fêtes	14h30	73 Adhérents en 2013, un peu moins de 70 en ce début d'année. Une demande est faite pour pouvoir utiliser la Salle des Fêtes une fois par semaine au lieu de tous les 15 jours. Au vu de leur planning sur les autres communes et du peu de disponibilité de la Salle des Fêtes, nous ne pouvons pas répondre favorablement à cette demande. Bilan financier positif.

## 2) Manifestations à venir :

Remise de Médaille	01-mars	Jean Gaud	Mairie	11h30	
Départ en Retraite et remise de médailles	08-mars	M. Brière, Jean de Grailly	Mairie	11h30	
Commémoration de la fin de guerre d'Algérie, Maroc, Tunisie le 19 mars 1962	19-mars	Comité FNACA	Monument aux morts	18h	
Printemps des poètes	8 au 23 mars	Médiathèque	Place de Grailly		
Randonnée cyclotourisme	16-mars	Rayon de Saintonge	St James, centre bourg	8h30- 13h départ de Saintes 8h30	
Elections	23 et 30 mars		Mairie		
Bourse de l'Enfance	23-mars	les Mouettes Rieuses	Salle Polyvalente	10h-18h	3€ le m, buvette et restauration sur place

## 3) Remerciements de l'ADMS (école de musique) pour l'octroi de la subvention.

## 4) Tennis Club :

(Inscription de la délibération du 31.01.2014)

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de rembourser la somme de 70,20€ à l'association La Raquette Port d'Envalloise. Ce montant correspond à la moitié des sommes perçues par la Mairie lors de l'occupation de la Salle Polyvalente et de l'utilisation du filet de tennis par des non licenciés au club.

## **IX. QUESTIONS - INFORMATIONS DIVERSES**

### **1) Point sur le recensement :**

Le recensement communal s'est déroulé entre le 16 janvier et le 15 février. Y ont participé Mesdames Chantal Guibert, Caroline Chêne et Katia Boyer, sous la responsabilité de Bernard Moreau. Cette opération s'est faite à la satisfaction générale, Monsieur le Maire et les élus municipaux tiennent à les remercier chaleureusement.

### **2) Contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine :**

4 février Centre Bourg de Port d'Envaux : eau conforme

### **3) Demande d'autorisation de passage et de stationnement d'une cabane de chantier au lieu-dit du Prioustedu du 7 avril au 3 mai 2014**

4) **Unima** : Monsieur Philippe SORIN remplace Monsieur Vincent FOUCHECOURT au poste de Directeur du Service Travaux de la Régie.

## **X. PROCHAINE RÉUNION**

En raison des élections, la date n'est pas arrêtée.